

Cfdt:

COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
GROUPE ORANGE

AVANTAGES EN NATURE, LES ESSENTIELS !

Qu'est ce qu'un avantage en nature ? Il s'agit d'un bien ou d'un service fourni gratuitement ou à prix réduit par l'employeur, en complément du salaire. Il constitue une forme de rémunération qui doit être évaluée et intégrée dans le salaire brut. Il faut une égalité de traitement sur la perception de ces avantages selon la taille de l'entreprise, l'unité de travail du salarié et sa catégorie d'emploi.

Voici les avantages en nature que tu rencontreras le plus souvent :



Logement : mise à disposition gratuite ou à tarif réduit d'un logement.



Nourriture : repas fournis par l'employeur.



Véhicule de fonction : véhicule utilisé à titre personnel.



Téléphone ou ordinateur portable : usage personnel d'un matériel professionnel.



Réductions tarifaires : sur les produits ou services de l'entreprise.

ATTENTION : ne confonds pas les avantages en nature avec les remboursements de frais professionnels, ce sont deux dispositifs bien distincts. Il ne faut pas non plus les confondre avec les séminaires ou voyages d'entreprise, qui permettent à l'entreprise de bénéficier d'un avantage fiscal tout en renforçant la cohésion d'équipe et en valorisant l'implication des collaborateurs.

L'avantage en nature doit être mentionné dans ton contrat de travail ou apparaître clairement sur ton bulletin de paie.

Par exemple, les tickets-restaurants sont visibles sur ton bulletin de salaire et la mise à disposition d'un véhicule de fonction est définie dans ton contrat de travail.

Ces avantages ont une valeur financière estimée selon un barème défini par l'URSAFF ou selon leur valeur réelle. Ces avantages sont soumis à des cotisations pour ton employeur (cotisations sociales) et pour toi (impôt sur le revenu).

Si l'avantage est supprimé, cela peut être considéré comme une modification du contrat de travail, nécessitant l'accord du salarié. Par contre, le salarié peut refuser l'avantage en nature si cet avantage a un impact négatif sur ses impôts. Attention, tu dois refuser cet avantage par écrit.

A noter : Ils entrent dans le calcul de certains droits (indemnités de licenciement, retraite).



Pour les entreprises, il peut s'agir d'un moyen de fidéliser ou d'être plus attractive envers les salariés mais il faut qu'elle veille à une égalité de traitement sur la perception de ces avantages selon la taille de l'entreprise, l'unité de travail du salarié et sa catégorie d'emploi.



Marc - Responsable projet RH

« Après une conférence sur la rémunération, j'ai compris que les avantages sociaux ne sont plus de simples bonus, mais un vrai volet du salaire. Dans mon entreprise, ils étaient mal connus, voire invisibles. J'ai donc lancé un audit : tickets resto, télétravail, mutuelle, salle de sport... J'ai tout recensé et valorisé. Puis j'ai proposé à la direction une communication interne renforcée, des bilans personnalisés et un "compte avantages" modulable.

Résultat : les salariés se sentent mieux informés, plus reconnus et plus engagés. Les avantages sociaux sont enfin perçus comme de vrais leviers de motivation et de fidélisation. »

Ce document présente des informations générales sur le droit du travail en France. Pour connaître les droits spécifiques à ton entreprise ou à ta branche, prends contact avec un correspondant **CFDT**.